



**Autorité de surveillance LPP
et des fondations
de Suisse occidentale**

Avenue de Tivoli 2
Case postale 5047
1002 Lausanne

Rapport annuel 2017

Lausanne, le 7 mai 2018

Tables des matières

1.	Introduction	3
2.	L'Autorité de surveillance LPP et des fondations	3
2.1	Généralités.....	3
2.2	Les bases juridiques.....	3
3.	Organisation de l'As-So.....	4
3.1	Le Conseil d'administration	4
3.2	La direction et le personnel	5
3.3	La Commission interparlementaire de contrôle.....	5
3.4	L'organe de révision	6
3.5	Le système de contrôle interne et le contrôle qualité	6
4.	Financement de l'As-So	7
4.1	Les comptes annuels	7
4.2	Les émoluments.....	8
4.3	Le budget 2018	8
5.	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.....	9
5.1	Activités.....	9
5.2	Taxe de haute surveillance.....	9
6.	Institutions surveillées au cours de l'exercice 2017	10
6.1	Nombre d'institutions sous surveillance	10
6.2	Total des bilans des institutions sous surveillance.....	11
7.	Activités de surveillance	11
7.1	Les activités à caractère juridique	12
7.2	Les activités à caractères financier et technique.....	13
7.3	Les autres activités.....	16
8.	Priorités et activités particulières pour l'année 2018	17
9.	Conclusion	17

Annexe(s) : Rapport de l'organe de révision et comptes annuels pour l'exercice 2017

1. Introduction

Le présent rapport est destiné aux cantons partenaires du concordat (art. 7, let. k C-LPP) ainsi qu'à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP (art. 64a, al. 1 LPP).

La sixième année d'activité de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) s'est déroulée sans événement exceptionnel. L'organisation mise en place depuis le 1^{er} janvier 2012 permet d'effectuer les tâches prévues par le concordat.

2. L'Autorité de surveillance LPP et des fondations

2.1 Généralités

L'établissement s'occupe de la surveillance LPP des institutions de prévoyance ayant leur siège dans les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura et des fondations de droit civil des cantons de Vaud et Neuchâtel.

L'établissement a été créé par l'adhésion des cantons du Valais, du Jura, de Vaud et de Neuchâtel au concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011 (IDE CHE-236.167.785).

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale est un établissement de droit public, dont le siège est à Lausanne ; il est inscrit au registre du commerce du canton de Vaud (CH-550.1.099.611-3). L'établissement a pour but la surveillance des institutions de prévoyance professionnelle des cantons concordataires conformément aux articles 61 ss. LPP ainsi que la surveillance des fondations classiques selon les articles 80 ss. du Code civil suisse pour les cantons qui l'ont décidé (Vaud et Neuchâtel).

2.2 Les bases juridiques

Les dispositions légales régissant le cadre des activités de l'établissement sont :

- les articles 61 ss. de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 (LPP),
- les articles 80 ss. du Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC).

Le concordat fixe le fonctionnement de l'établissement. Le Conseil d'administration de l'As-So a approuvé les règlements suivants :

- le règlement sur la surveillance LPP et des fondations (RLPPF) du 12 mai 2017,
- le règlement sur le personnel (Rpers) du 5 octobre 2015,
- le règlement concernant les modes de signatures et les délégations de compétences du 20 novembre 2012,
- le règlement d'organisation du 30 mai 2016,
- le barème des émoluments, mis à jour chaque année.

Des conventions de collaboration ont été signées avec les administrations fiscales des cantons concordataires.

3. Organisation de l'As-So

L'ensemble du personnel de l'établissement travaille à l'avenue de Tivoli 2 à Lausanne. L'effectif du personnel s'est réduit d'un poste en 2017. Les descriptifs de fonction ont été mis à jour et chaque collaborateur a reçu, en décembre 2017, un cahier des charges actualisé. Comme les années précédentes, la direction est composée de trois personnes : M. Dominique Favre, directeur, Mme Christine-Lise Maurer, directrice adjointe, et M. Rosario di Carlo, sous-directeur.

3.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé d'un représentant par canton :

République et Canton de Neuchâtel

- M. Laurent Kurth, chef du département des finances et de la santé, président.

Canton de Vaud

- Mme Béatrice Métraux, cheffe du département des Institutions et de la sécurité, vice-présidente.

Canton du Jura

- M. Charles Juillard, ministre des finances, membre.

Canton du Valais

- M. Frédéric Favre, chef du département de la sécurité, des institutions et du sport, membre.

Les attributions du Conseil d'administration sont fixées à l'article 7 du concordat. Elles sont limitées par l'article 61 LPP qui prévoit l'autonomie de l'établissement dans l'exercice de ses fonctions.

Durant l'exercice 2017, le Conseil d'administration s'est réuni deux fois :

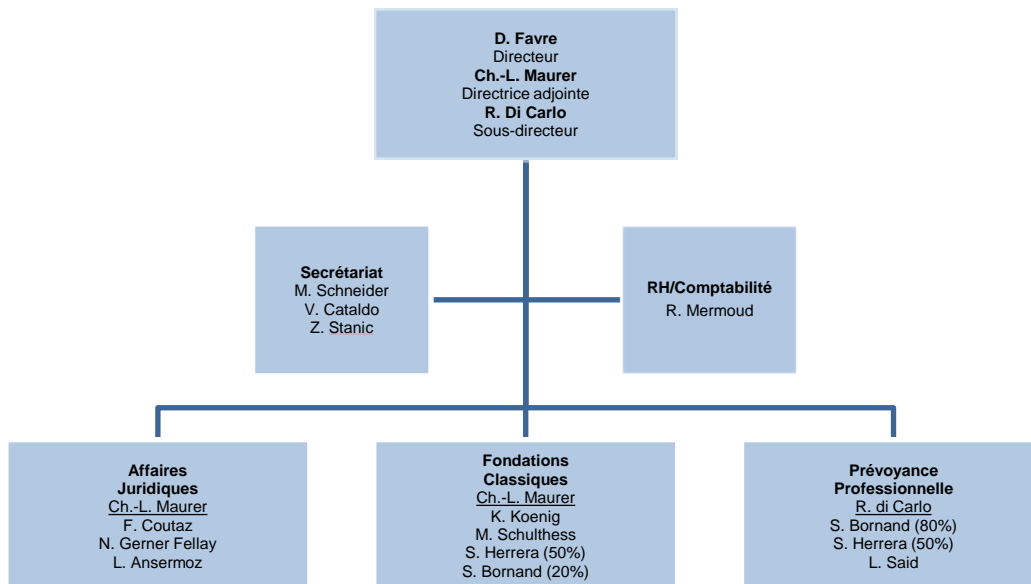
- le 30 mai 2017 à Lausanne,
- le 21 septembre 2017 à Neuchâtel.

Durant les deux séances de l'année 2017, la politique RH de l'établissement a fait l'objet d'analyses et de discussions. Le Conseil d'administration a confirmé les règles mises en place en 2012, similaires à celles de l'administration cantonale vaudoise.

Conformément à la stratégie, le Conseil d'administration a recherché les possibilités de collaboration avec les cantons et autorités de surveillance voisins et continuera en 2018.

3.2 La direction et le personnel

L'organigramme 2017 se présentait comme suit :



Le personnel de l'As-So était composé de 14 personnes en 2017 (12.85 ETP). L'effectif a été réduit d'une unité par rapport à l'année précédente.

Durant l'exercice 2017, aucun mandat de sous-traitance (traitement de dossiers, etc.) lié aux activités de surveillance n'a été attribué à des personnes ou sociétés externes.

3.3 La Commission interparlementaire de contrôle

Les représentants de la commission désignés par les cantons sont :

Canton du Jura

M. Pierre-André Comte, PS,
 M. Philippe Rottet, UDC,
 M. Rémy Meury, CS-POP.

Canton de Vaud

Mme Christine Chevalley, PLR,
 M. Philippe Ducommun, UDC,
 M. Jean-Claude Glardon, PS.

Canton du Valais

M. Sylvain Défago, PDC-B,
 M. Pierre Contat, UDC,
 M. Bastien Forré, PLR.

République et Canton de Neuchâtel

Mme Veronika Pantillon, PVS, présidente de la commission,
Mme Françoise Jeanneret, PS,
M. Marc-André Nardin PLR.

Les attributions de la commission sont fixées à l'article 15 du concordat. La commission s'est réunie les 30 juin et 17 novembre 2017 à Neuchâtel en présence de MM. Laurent Kurth, président du Conseil d'administration, et Dominique Favre, directeur.

3.4 L'organe de révision

Le Conseil d'administration a désigné comme organe de révision, conformément à l'article 12 C-LPP, l'inspection des finances du canton du Valais (CHE-108.904.070), organe agréé par l'autorité fédérale de surveillance en matière de révision (No 502394). Les attributions de l'organe de révision sont fixées à l'article 13 du concordat.

La révision des comptes s'est déroulée sur plusieurs jours, en présence de M. Blaise Rey, expert-réviseur agréé et responsable du mandat. Une partie de la révision a eu lieu dans les locaux de l'établissement.

3.5 Le système de contrôle interne et le contrôle qualité

Les processus de travail sont décrits dans 60 directives internes.

La gestion des risques opérationnels fait l'objet d'un suivi régulier. De plus, la gestion de la qualité et l'amélioration permanente des processus sont soutenus par la direction. Pour le suivi des risques financiers, un comité de trois personnes est constitué.

Le comité « Risques/Processus/Qualité » s'est réuni régulièrement et a intégré de nouveaux participants. Neufs personnes représentant toutes les activités y participent. Diverses procédures et directives ont été créées ou mises à jour. Le comité s'est réuni les 21 février, 30 mai, 22 août, 10 octobre 2017. Il a traité les points suivants :

- la mise à jour des directives,
- le suivi des risques,
- l'audit des comptes de l'As-So,
- les projets informatiques,
- le SCI financier.

4. Financement de l'As-So

L'établissement est financièrement autonome conformément à la législation fédérale. Le concordat fixe, aux articles 22 et suivants, les règles à respecter et il n'a jamais été nécessaire de faire appel à un financement externe.

Les fonds propres de l'établissement dépassent légèrement le seuil des 80% des émoluments annuels, limite considérée comme adéquate par le Conseil d'administration.

4.1 Les comptes annuels

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de la séance du 7 mai 2018.

Alors que l'année 2016 a été marquée par une perte de CHF 21'780.-, l'année 2017 est à nouveau positive avec un résultat de CHF 110'199.-, essentiellement dû à une diminution de charges.

	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017
Produits nets des prestations	3'515'725	2'571'448	2'562'971
Emoluments Prévoyance professionnelle	2'120'300	1'716'779	1'724'388
Emoluments Fondations classiques	974'347	801'292	804'855
Pertes sur débiteurs	(326)	(406)	
Taxes CHS PP	645'468	323'004	337'609
Versement taxes CHS PP	(255'759)	(324'661)	(338'304)
Revenus divers	31'695	55'440	34'423
Charges de personnel	(2'095'355)	(2'175'347)	(2'043'281)
Salaires	(1'748'108)	(1'791'433)	(1'662'795)
Charges sociales	(329'870)	(341'400)	(314'245)
Autres charges de personnel	(17'377)	(42'514)	(66'241)
Autres charges d'exploitation	(508'991)	(504'937)	(409'942)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(40'300)	(40'032)	(26'891)
Prestations de services et honoraires	(237'594)	(256'172)	(192'454)
Loyers, leasing	(218'952)	(199'134)	(178'680)
Divers	(12'145)	(9'599)	(11'917)
Amortissements et corrections de valeur	0	0	0
(Charges) / produits financiers	1'325	932	451
(Charges) / produits exceptionnels	(600'000)	86'124	0
Résultat de l'exercice	312'704	(21'780)	110'199

4.2 Les émoluments

Les montants des émoluments annuels sont fixés chaque année par le Conseil d'administration et font l'objet d'un barème. Le résultat provisoire à l'automne 2017 a permis de prendre la décision de maintenir les montants des émoluments pour l'année 2018.

Les barèmes 2012 à 2018 sont publiés sur le site internet www.as-so.ch.

4.3 Le budget 2018

Le budget 2018 prévoit une baisse des produits et des charges d'exploitation. Les charges de personnel restent constantes. Il se présente comme suit :

	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018
Produits nets des prestations	2'793'000	2'730'000	2'565'000
Emoluments Prévoyance professionnelle	1'880'000	1'830'000	1'730'000
Emoluments Fondations classiques	880'000	870'000	805'000
Taxes CHS PP	335'000	320'000	327'000
Versement taxes CHS PP	(335'000)	(320'000)	(327'000)
Revenus divers	33'000	30'000	30'000
Charges de personnel	(2'280'000)	(2'160'000)	(2'160'000)
Salaires	(1'900'000)	(1'800'000)	(1'800'000)
Charges sociales	(360'000)	(340'000)	(340'000)
Autres charges de personnel	(20'000)	(20'000)	(20'000)
Autres charges d'exploitation	(510'000)	(490'000)	(441'000)
Fournitures de bureaux, mobilier, énergie	(40'000)	(35'000)	(31'000)
Prestations de services et honoraires	(230'000)	(225'000)	(200'000)
Loyers, leasing	(225'000)	(220'000)	(200'000)
Divers	(15'000)	(10'000)	(10'000)
Amortissements et corrections de valeur	0	0	0
Charges et produits financiers	2'000	1'000	1'000
Charges et produits exceptionnels	0	0	0
Résultat de l'exercice	5'000	81'000	(35'000)

5. Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle

5.1 Activités

Les tâches de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (ci-après CHS-PP) sont prévues à l'article 64a LPP. Elle doit notamment garantir que les autorités de surveillance LPP exercent leur activité de manière uniforme. Elle peut aussi émettre des directives et procéder à des inspections.

Les représentants des autorités de surveillance directes ont rencontré les responsables de la CHS-PP les 14 mars, 20 juin, 12 septembre et 12 décembre 2017. Les sujets traités concernaient l'enquête annuelle auprès des institutions de prévoyance, les projets de directives, les priorités de la CHS-PP, l'organisation des inspections, les activités des organes de révision, etc. Des groupes de travail communs ont été mis en place (liquidation partielle, groupe technique, fondations collectives et communes).

Aucune inspection n'a eu lieu en 2017 contrairement aux autres années. Une inspection est prévue les 29 et 30 mai 2018.

La CHS-PP a publié sur son site internet des communications, des directives et des circulaires (www.aok-bv.admin.ch).

5.2 Taxe de haute surveillance

Conformément à l'article 64c LPP, l'établissement a calculé, perçu et versé à la CHS-PP le montant de la taxe de haute surveillance. Cette dernière dépend du nombre d'assurés actifs et de rentes versées et d'un montant forfaitaire de CHF 300.- par institution (ci-après IP). Les décomptes sont les suivants :

Année surveillance	2014	2015	2016	2017 (prov.)
Nombre d'IP	240	218	194	189
Nombre d'actifs	425'481	430'502	434'712	413'181
Nombre de rentiers	102'036	102'279	105'495	107'028
Taxe totale en CHF	335'758	321'135	328'303	290'794

Le montant de la taxe par assuré pour l'année 2017 a été fixé à CHF 0.45 et communiqué le 6 mars 2018 aux autorités de surveillance LPP. Il sera facturé et payé en 2018.

6. Institutions surveillées au cours de l'exercice 2017

6.1 Nombre d'institutions sous surveillance

	janvier 2014	janvier 2015	janvier 2016	janvier 2017	janvier 2018
Prévoyance enregistrée (code 30)					
Vaud	143	136	125	121	117
Neuchâtel	42	39	36	34	28
Valais	37	38	37	34	34
Jura	10	11	11	8	8
Sous-total	232	224	209	197	187
Prévoyance non enregistrée, soumise à la LFLP					
Vaud	30	26	25	22	20
Neuchâtel	7	7	4	2	2
Valais	7	7	5	5	5
Jura	3	3	3	3	3
Sous-total	47	43	37	32	30
Prévoyance - fondation de libre passage					
Vaud	3	3	3	3	3
Neuchâtel	0	0	0	1	0
Valais	1	1	1	1	1
Jura	1	1	1	1	1
Sous-total	5	5	5	6	5
Prévoyance - fondation du pilier 3a					
Vaud	3	3	3	3	3
Neuchâtel	1	1	1	1	1
Valais	1	1	1	1	1
Jura	1	1	1	1	1
Sous-total	6	6	6	6	6
Prévoyance non enregistrée, non soumise à la LFLP					
Vaud	73	72	64	58	51
Neuchâtel	43	36	35	33	30
Valais	26	22	19	17	18
Jura	12	12	12	12	12
Sous-total	154	142	130	120	111
Total prévoyance	444	420	387	361	339
Fondations classiques (Code 10)					
Vaud	1'031	1'038	1'041	1'045	1'035
Neuchâtel	253	248	248	241	234
Total fondations classiques	1'284	1'286	1'289	1'286	1'269
Total des institutions surveillées :	1'728	1'706	1'676	1'647	1'608

Nous constatons une baisse du nombre des institutions de prévoyance depuis 2014 et du nombre des fondations classiques depuis 2017.

6.2 Total des bilans des institutions sous surveillance

Le total des bilans des institutions sous la surveillance de l'As-So a suivi l'évolution suivante (en millions de CHF, institutions actives au 31.12.2017) :

Année	2013	2014	2015	2016
Fondations classiques	7'190	7'475	7'632	7'850
Prévoy. prof. non inscrites	4'958	5'244	5'251	5'492
Prévoy. prof. inscrites	67'668	71'966	72'774	75'459
Total	79'816	84'685	85'657	88'801

L'augmentation régulière du cumul des bilans a été importante en 2014 et 2016. Elle est liée principalement au rendement de la fortune.

7. Activités de surveillance

Chaque institution est suivie par un binôme formé d'un contrôleur financier (comptable ou expert-comptable pour les fondations classiques, actuaire pour la prévoyance) et d'un juriste. Ainsi, les institutions ont deux personnes de contact qui connaissent le dossier. Une partie du travail (règlement de prévoyance, de liquidation partielle, etc.) est effectuée en commun. Les correspondances sont signées par les deux personnes qui traitent le dossier.

Le secrétariat a vérifié systématiquement que les organes de révision des institutions étaient agréés par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Il vérifie aussi que les experts LPP en activité sont agréés par la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. Il vérifie également que l'expert certifie de son indépendance dans son expertise actuarielle.

L'ensemble des documents liés aux fondations sont numérisés et mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

L'As-So s'est fortement impliquée dans divers groupes de travail (formation continue, fondations collectives/communes, juridique, etc.) au niveau de la conférence des Autorités cantonales de surveillance LPP et des fondations pour améliorer la surveillance et uniformiser les procédures de travail.

La répartition des activités par nature comptable ou juridique est la suivante :

	Prévoyance professionnelle	Fondations classiques
Comptable	42%	49%
Juridique	58%	51%

7.1 Les activités à caractère juridique

Les activités suivantes ont fait l'objet d'une décision :

Décisions pour le secteur « Fondations classiques »

Type	2016			2017		
	VD	NE	TOT	VD	NE	TOT
Mise sous surveillance	20	1	21	10	1	11
Modification de statuts	48	14	62	50	9	59
Dispense d'organe de révision	9	4	13	5	-	5
Fusion et transfert de patrimoine	3	-	3	3	2	5
Dissolution et entrée en liquidation	2	1	3	7	-	7
Clôture des opérations de liquidation	15	8	23	8	7	15
Divers	3	1	4	4	-	4
Total	100	29	129	87	19	106

Décisions pour le secteur « Prévoyance professionnelle »

Type	2016					2017				
	VD	NE	VS	JU	TOT	VD	NE	VS	JU	TOT
Mise sous surveillance	-	1	-	-	1	1	-	-	-	1
Enregistrement LPP	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
Modification de statuts	11	3	4	-	18	11	2	-	-	13
Fusion et transfert de patrimoine	2	1	-	-	3	1	-	-	-	1
Dissolution et entrée en liquidation	3	1	1	-	5	3	5	1	1	10
Approbation RLiqu	13	1	2	1	17	12	3	1	-	16
Règlement de placement	-	-	-	-	-	7	4	4	-	15
Approbation des principes des plans de répartition	8	2	1	2	13	-	3	1	-	4
Clôture des opérations de liquidation / radiation du registre LPP	9	6	4	1	20	10	4	-	-	14
Divers	1	1	-	1	3	1	3	-	-	4
Total	47	16	12	5	80	47	24	7	1	79

On relève une baisse du nombre de décisions rendues par le secteur juridique pour la partie « Fondations classiques » et une stabilité pour la partie « Prévoyance professionnelle ». Cette baisse est notamment due à une diminution des demandes des fondations. Le tableau des décisions ne comprend pas les facturations concernant l'examen des règlements des fondations.

Les activités liées à la prévoyance se sont concentrées sur l'analyse des règlements de prévoyance, des règlements de liquidation partielle, des projets de modifications statutaires et du traitement des liquidations totales (entrée en liquidation, approbation des principes des plans de répartition et clôture de la liquidation). Plusieurs fusions ou transferts de patrimoine ont également été traités.

Dans le cadre des liquidations partielles, notre autorité n'a reçu aucune demande de vérification d'application de règlement.

Les émoluments annuels de surveillance n'ont fait l'objet d'aucun recours (décision suite à une réclamation).

Actuellement, 5 procédures sont en cours devant différentes instances judiciaires, dont certaines depuis plus de 4 ans.

En parallèle, dans une volonté d'amélioration continue, les processus du traitement juridique des dossiers ont été revus en fonction des modifications légales, de la jurisprudence et de la pratique. Ainsi, notre autorité a adapté son lexique d'analyse des règlements de liquidation partielle en fonction des dernières jurisprudences, ce qui permet un traitement uniforme des règlements ; les procédures concernant la liquidation totale ont été mises à jour, ainsi que les grilles d'analyse des règlements de prévoyance. Ces documents sont disponibles sur notre site internet.

Le secteur juridique s'est essentiellement concentré sur trois domaines : l'analyse des projets de statuts de nouvelles fondations, les demandes de modifications statutaires ainsi que les dissolutions. Pour tous ces domaines, un processus, concrétisé par des procédures, a été finalisé pour répartir les tâches entre les juristes et la secrétaire juridique.

Un juriste a été engagé le 1er mars 2017. Il remplace une juriste partie en décembre 2016.

7.2 Les activités à caractères financier et technique

Prévoyance professionnelle

Les activités des contrôleurs (actuaire) ont consisté principalement dans le contrôle des comptes, la vérification de nombreux règlements techniques (placements, passifs de nature actuarielle, organisation, etc.) ainsi que l'étude des plans de répartition de fortune libre lors de liquidations d'institutions de prévoyance. Plusieurs fusions ou transferts de patrimoine ont également été traités.

Toutes ces activités ont fait l'objet de commentaires et/ou remarques sous forme de correspondances écrites, de courriers électroniques ou lors de séances organisées dans les locaux de l'As-So.

Suivi des IP en situation de découvert au 31 décembre

Le nombre d'institutions en situation de découvert a de nouveau diminué en 2016.

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre	51	30	19	20	17

Parmi les 17 institutions en situation de découvert au 31 décembre 2016, il faut signaler trois caisses de rentiers qui sont en situation de découvert depuis plusieurs années.

Fondations classiques

Les activités des contrôleurs (comptable, économiste) ont principalement été axées sur l'examen des comptes et leur annexe, sur le contrôle des rapports d'activité et des procès-verbaux de l'organe suprême entérinant les comptes et la gestion ainsi que sur tout autre document requis. Une attention particulière a été accordée aux fondations en situation de surendettement ou en proie à des problèmes de liquidités. Les contrôleurs ont vérifié que les fondations sont administrées conformément à la loi et aux statuts et se sont assurés de l'utilisation des biens conforme à leur destination. De plus, ils ont veillé à la bonne composition des organes de la fondation et de leur inscription au registre du commerce. Des mesures adéquates ont été prises lors de la constatation d'insuffisances. Suite à l'examen de ces différents points, chaque fondation a reçu un retour d'information sous forme de correspondance écrite.

En outre, divers cas particuliers ont nécessité un travail supplémentaire, en binôme avec un juriste, comme par exemple des cas de fusions, de transferts de patrimoine, des situations de conflits d'intérêts, de mauvaise gestion des biens de fondations en liquidation.

Une nouvelle contrôleuse a été engagée le 1er novembre 2017. Elle remplace un collaborateur décédé en novembre 2016.

Traitement des comptes annuels (prévoyance et fondations classiques)

L'avancement dans le traitement des comptes annuels des institutions fait l'objet d'un tableau de bord.

Pourcentage des comptes annuels traités

comptes annuels	pourcentage	année précédente
----------------------------	--------------------	-----------------------------

classiques	2015	87%	83%
classiques	2016	32%	36%
prévoyance	2015	89%	85%
prévoyance	2016	53%	45%

Le secteur « fondations classiques » a été stable. En revanche, le secteur « prévoyance professionnelle » a traité plus de comptes que les années précédentes.

Analyse des comptes annuels des fondations classiques

Cantons	Comptes 2015			Comptes 2016		
	comptes reçus	comptes traités	en %	comptes reçus	comptes traités	en %
Vaud	987	859	87%	1004	330	33%
Neuchâtel	229	195	85%	226	65	29%
total	1216	1054	87%	1230	395	32%

Analyse des comptes des institutions de prévoyance

	Comptes 2015			Comptes 2016		
	comptes reçus	comptes traités	en %	comptes reçus	comptes traités	en %
Vaud	188	167	89%	182	89	49%
Neuchâtel	61	55	90%	58	34	59%
Valais	59	52	88%	58	35	60%
Jura	24	22	92%	24	13	54%
total	332	296	89%	322	171	53%

Pour la prévoyance professionnelle, les institutions sont catégorisées en fonction d'un risque au niveau de la fondation (sensible/non sensible) et d'un risque annuel (fort/moyen/faible). Ces éléments permettent de prioriser le traitement des comptes :

Analyse des comptes annuels des institutions de prévoyance (sans les dissolutions)									
Comptes 2015					Comptes 2016				
Institutions enregistrées au registre PP					Institutions enregistrées au registre PP				
sensible /non sensible	risque	comptes reçus	comptes traités	en %	sensible /non sensible	risque	comptes reçus	comptes traités	en %
sensible	fort	4	4	100%	sensible	fort	7	7	100%
sensible	moyen	25	18	72%	sensible	moyen	21	7	33%
sensible	faible	15	13	87%	sensible	faible	14	5	36%
non sensible	fort	8	8	100%	non sensible	fort	11	7	64%
non sensible	moyen	38	36	95%	non sensible	moyen	38	22	58%
non sensible	faible	92	79	86%	non sensible	faible	85	36	42%
total		182	158	87%	total		176	84	48%
Institutions non enregistrées au registre PP					Institutions non enregistrées au registre PP				
sensible /non sensible	risque	comptes reçus	comptes traités	en %	sensible /non sensible	risque	comptes reçus	comptes traités	en %
sensible	fort	3	3	100%	sensible	fort	4	3	75%
sensible	moyen	9	7	78%	sensible	moyen	6	3	50%
sensible	faible	16	15	94%	sensible	faible	17	12	71%
non sensible	fort	4	4	100%	non sensible	fort	6	4	67%
non sensible	moyen	38	37	97%	non sensible	moyen	24	18	75%
non sensible	faible	80	72	90%	non sensible	faible	89	47	53%
total		150	138	92%	total		146	87	60%

7.3 Les autres activités

Les responsables de l'As-So ont participé à différentes projets ou activités, par exemple :

- La possibilité technique de travailler à domicile avec un PC portable de l'établissement en ayant les mêmes accès que sur le lieu de travail. Deux personnes travaillent dorénavant un jour par semaine à domicile.
- La présidence de la Conférence des autorités cantonales de surveillance LPP et des fondations.
- La participation aux différents groupes de travail de la Conférence et de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle,
- La participation comme orateur à des séminaires et à des cours de formation.

8. Priorités et activités particulières pour l'année 2018

Les priorités pour l'année 2018 sont les suivantes :

- Remplacement de notre serveur informatique et un nouveau contrat de maintenance informatique avec Swisscom;
- Participation aux groupes de travail de la CHS PP et de la Conférence des Autorités de surveillance.
- Participation comme orateur à diverses manifestations.

D'autre part, l'As-So participera aux activités de la Conférence des autorités cantonales de surveillance LPP et des fondations en y assumant la présidence.

9. Conclusion

L'année 2017 a été une année de consolidation et de mise en pratique de la stratégie de l'établissement. Les mesures prises permettent d'assurer le fonctionnement de l'établissement pour les prochaines années.

Le rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'administration lors de la séance du 7 mai 2018.